

Préavis N°8-2013 au Conseil communal

sollicitant

un crédit d'étude de CHF 584'000.- pour le projet de réfection des bassins et des installations techniques de la piscine de la Fleur-de-Lys

Date proposée pour la séance de Commission :

**Mardi 11 juin 2013 à 18h30
Castelmont, salle 2**

Délégué de la Municipalité : Olivier Simon

Prilly, le 28 mai 2013

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Ce n'est maintenant plus un secret pour personne, l'état général des installations techniques et des bassins de la piscine de la Fleur-de-Lys nécessite des travaux de grande envergure. Il est à rappeler qu'elle a été inaugurée le 13 juin 1970 et que, malgré un entretien constant et continu, la vétusté de cette structure est importante, sans parler des normes SIA en vigueur pour ce type d'établissement qui ne sont plus respectées.

Le personnel de la piscine et du service des Domaines & Bâtiments a fait tout ce qui était possible pour maintenir ces installations en état de fonctionner, mais force est de constater que nous arrivons malgré tout à la limite de ce qui est réalisable et raisonnable. Pour pouvoir offrir des prestations de qualité aux clients de la piscine, qui sont pour la plupart des habitants de Prilly venus jouir de ce lieu en famille, il est indispensable que d'importants travaux soient réalisés afin de mettre en conformité cet établissement de bains et le garder attrayant. C'est ce qui ressort aussi principalement du sondage effectué auprès des utilisateurs de la piscine, mais aussi des habitants et des Conseillers communaux.

A l'analyse de cette situation, et malgré une situation financière peu favorable, la Municipalité est consciente qu'il ne serait pas raisonnable de reporter encore plus la décision d'entreprendre ces travaux d'envergure. L'exploitation de notre piscine n'est plus garantie et une fermeture non désirée est un risque que la Municipalité ne veut pas prendre.

C'est dans cette optique que, le 15 février 2013, un avis d'appel d'offres traditionnelles de mandataires a été publié dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud (FAO) pour un marché de services soumis aux accords internationaux concernant, un mandat d'ingénieur spécialisé en réfection de piscines publiques, d'ingénieur civil et d'ingénieur électricien pour la réfection des bassins et la mise aux normes énergétiques de la piscine de la Fleur-de-Lys.

1. Objet du préavis

Conformément à la Loi sur les Communes et au règlement du Conseil communal de la Commune de Prilly, la Municipalité soumet à votre Conseil le présent préavis visant à l'attribution d'un crédit d'étude de CHF 584'000.- destiné à des travaux de réfection des bassins et des installations techniques de la piscine de la Fleur-de-Lys, jusqu'à la phase «soumissions rentrées» et procédure de demande d'autorisation réalisées.

2. Appel d'offres

Trois dossiers de candidature remplissant les conditions de participation sont parvenus au bureau Vallat Partenaires, mandaté par la Municipalité pour organiser cette procédure d'appel d'offres, et déclarés recevables.

Les critères et les éléments d'appréciation se présentaient de la manière suivante :

	<u>Poids</u>
1. Concept d'intervention (qualité et adéquation du concept méthodologique d'intervention)	15 %
2. Prix (offre d'honoraires)	25 %
3. Organisation du candidat (capacité du bureau à assumer le mandat, nombre d'heures nécessaires pour l'exécution du marché, planification intentionnelle des études et de la réalisation des travaux, ainsi que qualifications des personnes-clés désignées)	30 %
4. Références du candidat (qualité et adéquation des références du bureau).	30 %

Après contrôle des offres selon les critères d'adjudication fixés dans le dossier d'appel d'offres et l'analyse multicritères soigneusement évaluée par le comité mis en place, le candidat lauréat est le bureau Jenzer + Partner AG, associé au bureau d'ingénieurs civils Perret-Gentil + Rey & Associés SA et Perrottet Ingénieurs Conseils en Electricité SA.

Lors de sa séance du 22 avril 2013, la Municipalité a validé l'adjudication du marché au bureau Jenzer + Partner AG.

Un contrat en bonne et due forme sera signé avec ce mandataire sous réserve de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal.

3. Crédit d'étude

Le montant total des travaux de démolition et de transformations, qui détermine les honoraires d'ingénieurs est de CHF 7 millions (hors TVA et hors honoraires). Ce montant est celui qui a servi de base pour le calcul des honoraires dans le cadre de la procédure d'appel d'offres.

Le crédit d'étude sollicité permettra d'amener le projet de réfection des bassins et des installations techniques de la piscine jusqu'à la phase « soumissions rentrées ».

Les frais à engager se présentent comme suit :

	<u>Montant en CHF HT</u>
- Avant-projet pour la réfection des bassins et installations techniques établi en 2010	43'000.00
- Modification de l'avant-projet de 2010 en vue de la procédure d'appels d'offres d'un mandat pour prestations d'ingénieurs	12'500.00
- Procédure d'appels d'offres	35'000.00
- Etude énergétique (avant-projet)	15'000.00
- Ingénieur spécialisé en réfection de piscines publiques	132'000.00
- Ingénieur civil	130'000.00
- Ingénieur électricien	38'000.00
- Ingénieur CVS (Chauffage-Ventilation-Sanitaire)	110'000.00
- Géomètre	8'000.00
- Reproductions, documents	10'000.00
- Divers et imprévus (arrondi)	<u>7'240.00</u>
TOTAL HT	540'740.00
TVA 8 %	<u>43'260.00</u>
TOTAL TTC	584'000.00

4. Programme

Dans le dossier d'appel d'offres, un calendrier prévisionnel d'intervention a été proposé et accepté par le bureau adjudicataire.

- | | |
|--|-----------------------|
| • Etude du projet d'ouvrage y compris optimisation, relevés et analyses du sol | juillet-août 2013 |
| • Approbation du projet par le maître d'ouvrage | début septembre 2013 |
| • Etude du projet - Procédure de demande d'autorisations | fin septembre 2013 |
| • Appels d'offres | août à octobre 2013 |
| • Analyse, budget à jour, propositions d'adjudications | octobre-novembre 2013 |
| • Crédit d'ouvrage (Préavis pour la réalisation des travaux) | février 2014 |
| • Réalisation - Exécution de l'ouvrage | mars 2014 à mars 2015 |
| • Réceptions finales et mise en service des nouvelles installations | avril 2015 |

5. Incidences financières

La dépense de CHF 584'000.- sera financée par la trésorerie courante et amortie sur une durée de 5 ans au maximum. Elle figure au plan des investissements de la législature 2011-2016 dans le cadre du projet de réfection des bassins et installations techniques de la piscine de la Fleur-de-Lys (cf page 116, Bâtiments, constructions» chiffre 1, du budget 2013).

Après acceptation du présent préavis par le Conseil communal, la somme des crédits d'investissements votés depuis le début de la législature 2011-2016 se montera à CHF 9'401'000.-.

La charge totale d'amortissement par les budgets futurs s'élèvera à CHF 4'199'000.-. La charge financière, calculée au taux de 4%, sera de CHF 128'500.- par an.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N°8 - 2013,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 584'000.- pour le projet de réfection des bassins et des installations techniques de la piscine de la Fleur-de-Lys ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée de 5 ans au maximum.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2013.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet